

## DOSSIER DE PRÉSENTATION CTL DU 30 SEPTEMBRE 2022

-

# FINALISATION DU PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCES DE LA TRÉSORERIE SPÉCIALISÉE HOSPITALIÈRE DE SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

-

## ACTUALISATION DE LA FICHE CTL DU 31/03/2022

### 1. LA DESCRIPTION DU PROJET

#### 1.1 PRÉSENTATION DU PROJET AU PLAN DÉPARTEMENTAL

**1.1.1 Rappel :** En complément de la Trésorerie spécialisée Nîmes-CHU existante, une deuxième trésorerie hospitalière a été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à St-Privat-des-Vieux, pour structurer au sein du département la couverture des EPS et EPSMS en cohérence avec l'évolution de l'organisation du réseau de ces établissements suivie par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les champs respectifs de compétence des trésoreries de Nîmes-CHU et d'Alès-Hôpital s'appuient sur les liaisons existant entre les établissements (direction commune, par exemple) dessinant deux ensembles cohérents sur le territoire du Gard : les parties Est (Gard Rhodanien) et Nord-Est (Alès – Cévennes) dépendant du pôle de l'Hôpital d'Alès ; les parties Ouest (pays viganais, piémont cévenol), centre (Nîmes) et Sud Camargue dépendant du pôle du CHU de Nîmes.

La trésorerie spécialisée « EPS-EPSMS » d'Alès a été constituée à partir de l'intégration de la compétence de gestion des EPS – EPSMS précédemment exercée par les trésoreries d'Alès Municipale, de St-Ambroix, de Bagnols-s/-Cèze et de Pont-Saint-Esprit. Elle a vu son périmètre évoluer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 avec le transfert de la gestion des EPS et EPSMS des SGC d'Uzès et de Nîmes (pour un établissement par ajustement de périmètre, en lien avec les établissements de santé d'Uzès) et de la TS de Villeneuve-lez-Avignon.

#### **1.1.2 Présentation du projet départemental à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

**La finalisation du champ de compétences de la Trésorerie Hospitalière d'Alès** est envisagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par transfert de la gestion des établissements publics de santé et EPSMS actuellement assurée par la trésorerie de La Grand'Combe.

La Trésorerie spécialisée attendrait ainsi son périmètre cible.

## 1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

### 1.2.1 Les emplois actuellement implantés au TAGERFIP et la situation au 01/01/2023

Les effectifs concernés par la finalisation des compétences de la Trésoreie Alès Hôpital à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont présentés ci-après.

Effectifs des services directement concernés					
Emplois implantés (situation au 01/09/2022)					
	A+	A	B	C	Total
<b>Total Trésor. Spéc. d'ALES Hôpital (1/09/2022)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>18</b>
<b>TS de La Grand'Combe (1)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<i>Dont EPS-EPSMS, hors A+</i>			<i>1</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
Situation des emplois au 01/01/2023					
	A+	A	B	C	Total
<i>Apport de la TS de La Grand'Combe (EPS-EPSMS)</i>			<i>+ 1</i>	<i>+ 1</i>	<i>+ 2</i>
<b>Total Trésor. Spéc. d'ALES Hôpital (1/09/2022)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>18</b>
<b>Total Trésorerie Hospitalière</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>20</b>

(1) L'opération concernant le SGC d'Alès est retracée dans la fiche CTL dédiée.

### 1.2.2 Nombre d'agents concernés par la réorganisation au 01/01/2023

À l'issue du mouvement local du 1<sup>er</sup> septembre 2022, un poste de cadre A vacant et deux sureffectifs de catégorie B sont constatés à la résidence de La Grand'Combe ; résidence également concernée par un prochain départ en retraite d'un contrôleur (1/01/23). Le tableau ci-après retrace la situation des effectifs à la date du CTL :

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
<b>Trésorerie de La Grand'Combe</b>	<b>1</b>	<b>/</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

NB : le comptable pourra participer au mouvement interne des cadres de la DDFIP du Gard.

Les éléments ci-après sont communs aux fiches CTL portant sur la finalisation du SGC d'Alès et sur la finalisation de la TH d'Alès :

## Modification du trajet domicile-travail

### **TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES**

Les tableaux qui suivent concernent la situation des 4 contrôleurs et 1 agent administratif actuellement affectés au sein de la Trésorerie de La Grand'Combe qui changeront de résidence administrative, pour rejoindre les services du site de St-Privat-des-Vieux ou la résidence de Quissac.

Un mouvement local de mutation sera prochainement organisé en vue des affectations à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Distance en KM	LA GRAND'COMBE	St-PRIVAT-DES-VIEUX
Genolhac	26	39
Le Collet de Dèze	14	31
La Grand'Combe	/	19
Alès	14	5
St-Privat-des-Vieux	19	/

### **IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL**

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
TS LA GRAND'COMBE	3	2	

### **SOLUTIONS DE MOBILITÉ**

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Tous trajets	4	1

## **1.3 LA PRÉSENTATION AUX AGENTS**

Pour compléter la présentation du projet NRP assurée auprès de la collectivité des agents du Gard, la Direction apporte, lors des échanges réguliers avec les chefs de services et les agents, notamment lors des visites sur place, des informations sur l'avancement des travaux préparatoires. La Direction fait régulièrement le point avec les représentants des personnels sur les opérations de réorganisation.

En outre, les actualités du projet NRP de la DDFIP du Gard sont mises en ligne sur le site Ulysse Gard.

Le service RH a apporté, à l'occasion du mouvement local du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les informations utiles aux Responsables de services et à leurs agents, en prévision des restructurations à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **1.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES**

Il sera fait appel aux équipes du service Budget Immobilier Logistique pour les installations matérielles et mobilières des agents.

## 2. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### 2.1 LE TRAVAIL RÉEL

#### → Conséquences sur l'organisation du travail

##### Description des modifications dans l'exercice du travail réel<sup>1</sup>

La Trésorerie hospitalière a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (cf fiche CTL du 30/09/2021).

Son organisation repose sur la constitution de plusieurs pôles de compétences :

- dépenses,
- recettes - hébergés,
- comptabilité,
- recouvrement contentieux.

Préfigurée au regard de l'organisation déployée dans des services comparables et des effectifs cibles de la structure, cette organisation est amenée à évoluer sous le pilotage de la responsable du service.

L'intégration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la gestion des établissements publics de santé et EHPAD gérés par la TS de La Grand'Combe permet au poste d'atteindre son périmètre de compétences cible.

#### → Conséquences sur l'accueil des usagers

Concernant l'accueil des usagers, conformément à la circulaire de la Mission SRP du 10 décembre 2020, les horaires d'ouverture au public ont été adaptés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 dans le Gard, en retenant une ouverture au public le matin uniquement. Le CFP de St-Privat-des-Vieux est ouvert tous les matins de 8H30 à 12H30.

##### Ouverture au public

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions de la TH après réorganisation
TS La Grand'Combe	Lu au Je 8H30 à 12H30	TLJ de 8h30 à 12h30
TH d'Alès à St-Privat-des-Vieux	TLJ de 8h30 à 12h30	

#### → Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

##### Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions de la TH après réorganisation
Trésorerie de La Grand'Combe	4,5 jours	5 jours
TH d'Alès à St-Privat-des-Vieux	5 jours	

<sup>1</sup> Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

L'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP prévoit la possibilité, sous conditions, d'opter pour la semaine de 4,5 jours pour les trésoreries de taille réduite. Dans le cadre des opérations de restructuration, visant à constituer des services de taille plus importante, d'une part et se traduisant par la création d'une structure nouvelle, d'autre part, ce dispositif dérogatoire n'est plus applicable.

## → Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

### Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions de la TH après réorganisation
Trésorerie de La Grand'Combe	Titres-Restaurant	Titres-Restaurant
SGC d'Alès	Titres-Restaurant	

### Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions de la TH après réorganisation
Trésorerie de La Grand'Combe	Parking agents	Parking agents
SGC d'Alès	Parking agents	

## 2.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL<sup>2</sup>

La Trésorerie spécialisée a été implantée au RDC du CFP de St-Privat-des-Vieux, après redistribution des surfaces entre les services existants, sur la base des effectifs cibles, comme cela a été présenté au CTL-NRP des opérations à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'abondement en emplois lié au transfert de la mission EPS - EPSMS du poste de La Grand'Combe s'inscrit pleinement dans ce cadre, du fait de la configuration cible adoptée pour l'aménagement des espaces de travail.

La surface utile nette du site dédiée à l'installation de la Trésorerie spécialisée est de 295,76 m<sup>2</sup>, surface exclusivement de bureau (hors archives, dégagement circulation, détente et toilettes), soit un ratio d'occupation en cible de 14,79 m<sup>2</sup>/agent.

## 2.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS<sup>3</sup>

L'installation des nouveaux agents s'effectuera dans le respect des recommandations en matière d'ergonomie, en lien avec la CID pour la configuration des postes de travail, mopieurs, téléphonie.

Au regard du contexte sanitaire, il sera particulièrement veillé au respect des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, que ce soit pour le déroulé des opérations logistiques ou pour l'installation des équipes.

Le transfert de la gestion des EPS et EPSMS de la TS de La Grand'Combe à la Trésorerie hospitalière s'accompagne du déménagement des archives correspondantes.

<sup>2</sup> Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

<sup>3</sup> Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

La rationalisation des espaces d'archivage continuera d'être recherchée.

Le service logistique mettra à disposition des CDS concernés les fournitures utiles à la préparation du déménagement des archives (caisses, cartons, étiquettes) et, en fonction des besoins, du déménagement de poste(s) de travail agent(s).

L'ensemble des structures du réseau et tout particulièrement les services concernés par les opérations du nouveau réseau de proximité sont invités régulièrement à effectuer un travail d'optimisation de l'archivage des documents papier. La NSD n°12/2021 relative à l'archivage, mise en ligne sur Ulysse Gard le 16 juillet 2021, comporte l'ensemble des préconisations utiles en matière d'archivage et de transfert des archives.

## **3. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS**

### **3.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière des établissements relevant des nomenclatures M21 et M22, en fonction des besoins recensés en amont.

### **3.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ**

Les mesures d'accompagnement définies dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité s'appliquent, comme les règles de gestion des mutations, pour les cas de changement de résidence, notamment la prime de restructuration de service et le complément indemnitaire d'accompagnement.

S'agissant du comptable de la Trésorerie de La Grand'Combe, le titulaire actuel pourra participer au mouvement interne des cadres de la DDFIP du Gard.

### **3.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE**

Toute situation sociale particulière fera l'objet d'une attention de la part du service RH, notamment à l'occasion du mouvement local de mutation des personnels à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Dossier de présentation actualisé au 20/09/2022*